



HAL
open science

”Des espies seurs et loyaulx” : espions et pouvoirs aux XIV^e et XV^e siècles.

Benoît Léthenet

► **To cite this version:**

Benoît Léthenet. ”Des espies seurs et loyaulx” : espions et pouvoirs aux XIV^e et XV^e siècles.. Cf2R, notes historiques n° 49, 2017. halshs-03087472

HAL Id: halshs-03087472

<https://shs.hal.science/halshs-03087472>

Submitted on 23 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

NOTE HISTORIQUE N°49

**« DES ESPIES SEURS ET LOYAULX » :
ESPIONS ET POUVOIR AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES**

Benoit LETHENET

*Docteur en histoire médiévale, Prix de thèse 2012 du CF2R,
Membre associé de l'EA3400 ARCHE (Arts, civilisation et histoire de l'Europe),
Université de Strasbourg*

Le Livre des trois âges attribué au normand Pierre Choinet, médecin et astrologue de Louis XI († 1483), a été écrit en 1482 pour le roi de France. Le manuscrit composé de dix-neuf folios, six cent vingt-et-un vers, rassemble des conseils de bon gouvernement et d'art militaire. Le renseignement, comme élément essentiel de la pratique politique du roi, est mis en évidence : « *Ceux qui connaissent les intentions et les dispositions de ceux contre qui ils doivent combattre valent mieux [qu'à] un contre deux, le nombre est indifférent¹.* » Le prince prudent et sage, soucieux du bien commun, de l'administration et de la préservation de ses territoires, ne peut faire l'économie d'éléments de renseignement permanents et cohérents. Il lui est nécessaire

« de veiller à toute heure à ce qu'il doit faire, et ne doit pas estre ignorant de congnoistre la condition de ceulx qui sont pres et de ceux qui sont loing tant des siens comme de ses ennemys, et quant ils sont en nombre et quelles gens ils sont et envoyer les espies seurs et loyaulx en l'ost de ses ennemys². »

Le renseignement, par ces deux caractères, est naturellement uni au pouvoir puisqu'il touche à la fois à la sécurité publique et intérieure, à la défense et aux relations extérieures. Il est policier et judiciaire, militaire et diplomatique.

Les modalités d'acquisition du renseignement ne sont pas explicitement

¹ Pierre Choinet, *Le livre des trois âges*, Lydwine Scordia (éd.), Fac-similé du manuscrit Smith-Lesouëf 70 (Paris, Bibliothèque nationale de France), Publications des universités de Rouen et du Havre, Rouen, 2009, p. 183, vers 589-594.

² *Ibid.*

identifiées mais l'espion¹ y prend sa part comme élément topique et familier. Les allusions y sont faites par *l'espie* et son pluriel *les espies* dont le coût, le nombre, la loyauté et la compétence soulignent le statut du personnage ou de la ville qui les emploie. L'usage d'« *espies seurs et loyaulx* » est une marque de prestige et de bon gouvernement. Cesare Ripa, dans *l'Iconologie des principales choses*, décrit l'action de ces agents. Sobre de pratiques extérieures, l'espion observe autrui². Il est soucieux de ne pas se faire (re)connaître pour découvrir, avec moins de soupçons, ce qui se passe à la cours des princes particulièrement³. Il doit tout voir et tout entendre de jour comme de nuit. À l'exception des documents judiciaires, les journaux et chroniques, des XIV^e et XV^e siècles, considèrent l'espion dans son activité secrète, mais jamais ils ne détaillent les aspects pratiques d'acquisition du renseignement. Ce terme de *renseignement* est équivoque. Il désigne en français tout à la fois une information, une activité et une institution – dénommée Renseignement.

Quels sont les liens qu'entretiennent le renseignement et le pouvoir à la fin du Moyen Âge ?

En premier lieu, nous considérerons le Renseignement en tant que communauté d'acteurs dont l'activité inclue la recherche de l'information. Il s'agira, ensuite, de voir comment ces pratiques clandestines sont complétées par des actions politiques matoises et occultes. Enfin, nous chercherons à établir la mise en place de normes, par le pouvoir, pour régir la pratique du renseignement⁴.

Le renseignement : des hommes au service du pouvoir

Le renseignement de sécurité, a pour but d'assurer la sécurité des possessions du prince. Il vise d'abord la sécurité intérieure et le contrôle de la contestation publique qui pourrait léser ou mettre en péril son pouvoir. Il s'exerce auprès des sujets et revêt une dimension policière et judiciaire évidente.

La place des sergents dans la surveillance des déplacements se révèle irremplaçable. Les sergents du Châtelet, des bailliages ou des prévôtés sillonnent les territoires. Ceux des villes et des seigneuries parcourent le territoire urbain, tissent des liens entre le centre et sa banlieue, son plat pays et au-delà. Ils sont au cœur de l'information et jouent de leurs réseaux pour tenir informées les autorités qui les emploient. Les pièces comptables normands, principalement ceux des vicomtés, mentionnent des caches policières sous le chapitre : « *querre, espier et prendre*.⁵ » Ainsi, des sergents et des compagnons de la vicomté d'Auge⁶ vont au Breuil-en-Auge « *espier et prendre plusieurs larrons* » qu'ils finissent par conduire en prison. L'opération relève de la surveillance policière. Sur une dénonciation sans doute, les sergents ont ratissé les forêts à proximité et mené une surveillance discrète du campement. Certains des allées

¹ Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994 ; Pierre-Henri Guittonneau, « Entre pratique et discours : les villes de la région parisienne face au secret au début du XV^e siècle », *Questes*, n°16, 2009, pp. 12-24.

² Furetière, *Dictionnaire*, vol. 1, La Haye & Rotterdam, 1690.

³ Cesare Ripa, *Iconologie des principales choses qui peuvent tomber dans la pensée touchant les vices et les vertus*, t. 2, Paris, 1643, pp. 152-153.

⁴ Michael Herman, *Intelligence Power in Peace and War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 1.

⁵ Bibliothèque nationale de France [BNF], ms. fr. 26006, n° 69 (1364, à la saint Michel – vicomté d'Auge).

⁶ Pont-l'Évêque, arr. de Lisieux, dép. du Calvados, Normandie.

et venues des suspects, ils les ont appréhendés. Ce renseignement policier contrecarre les informations accumulées par le bandit aussi appelé « *espieur de chemin*¹ », « *houiller*² » (débauché) ou « *vributeur*³ » (voleur de grand chemin). Ce contrôle de la criminalité et de l'opposition politique est le fruit d'un travail de proximité nourri par les rapports d'aubergistes et de délateurs intéressés⁴ tel le grenetier Jean du Luc « *accuseur* » de deux détournements de gros sel à Dieppe. Ces stocks mal acquis, lésant les autorités dans leurs droits, sont confisqués en octobre 1364. Le délateur reçoit en récompense un quart du montant des biens restitués. Les ordonnances urbaines obligent les aubergistes à signaler aux autorités, dans les deux heures, les nouveaux venus qu'ils hébergent⁵. Placés au cœur des conversations, les tenanciers sont en mesure de témoigner des propos excessifs, subversifs ou contestataires ourdis dans les arrière-salles. La majesté royale, atteinte par la folie (août 1392), ne laisse pas sans discussions de même que la politique des princes. À Dijon en 1465, Nicolas Granson déclare que Charles le Téméraire n'a pas à intervenir dans les affaires du royaume, le roi finira par reprendre le duché!⁶ Banni de la ville, ses biens sont confisqués. La surveillance menée par les délateurs dessine les contours des espaces politiques de l'inclusion et de l'exclusion. Elle témoigne de la méfiance réciproque entre l'État, ses officiers, et des sujets moins que dociles. Pour Carl Schmitt⁷, l'ennemi intérieur fonde l'ordre politique. Il est celui contre lequel l'État garantit son existence et sa pérennité. Le renforcement de l'État encourage la surveillance et la pratique de l'accusation.

Le renseignement extérieur a une dimension militaire marquée. Le prince et les villes envoient des espions dans les rangs adverses. Souvent, la mention de ces hommes de l'ombre est incluse dans une énumération qui témoigne du procédé rhétorique de l'*accumulatio*. Dans le *Récit d'un bourgeois de Valenciennes* l'espionnage est considéré comme un fléau :

« *Sy eult en celle saison, en pluseurs lieux, pluseurs assauls, rencontres, prises, rembaremens, adayemens, brûlemens, violences, pillemens, destruisemens, ochisemens, defflouremens, abatemens, murdrissemens, espiemens, jéhinnemens, renchonnemens, appatissemens, tanssemens et toutes manières de mauls et de gastemens qui en guerre se font.*⁸ ».

Les *espiemens* ne rendent pas compte de la diversité des fonctions endossées par les agents. Jean du Bueil mentionne les « *descouvreurs de payz*⁹ » et les « *courreurs*¹ »

¹ *Mémoires de Jacques Du Clercq, esquier, sieur de Beauvoir en Ternois, commençant en 1448 et finissant en 1467*, Claude-Bernard Petitot (éd.), Paris, Foucault, « Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, n°11 », 1826, p. 203.

² *Ibid.*

³ Archives municipales de Mâcon [AMM], EE 43/13 (1418, fin de l'année).

⁴ BNF, ms. fr. 26006, n° 133 (1365, février 5 – Dieppe).

⁵ *Registre de délibérations de la ville de Troyes (1429-1433)*, Alphonse Roserot (éd.), Troyes, Académie de l'Aube, « Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale, n°3 », 1886, pp. 244-245 ; *Registre de délibérations du Conseil de ville de Châlons-en-Champagne, 1417-1421*, Sylvette Guilbert (éd.), Châlons-en-Champagne, « Sources anciennes de l'histoire de Châlons-en-Champagne, n°1 », 2001, p. 48, note 43.

⁶ Archives départementales de la Côte d'Or [ADCO], B2 360/9 (1465, août 1^{er}) ; André Leguai, « Espions et propagandistes de Louis XI arrêtés à Dijon », *Annales de Bourgogne*, n°89, 1951, pp. 50-55.

⁷ Schmitt Carl, *Der Begriff des Politischen*, Berlin, Duncker und Humblot, 1965, pp. 46-47.

⁸ *Récit d'un bourgeois de Valenciennes*, Jean Kervyn de Lettenhove (éd.), Louvain, 1877, p. 252.

⁹ Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, t. 2, Camille Favre & Léon Lecestre (éd.), Paris, Renouard, 1887-1889, p. 35.

appelés à mettre à nu l'organisation du dispositif adverse. Ils sont intégrés au groupe des soldats. Il recommande l'emploi de guides qui « *sont vraies espies, qui estoient à ses gages, demourans en l'obeissance de ses ennemis*² ». Ces guides sont des agents infiltrés ou dormants vivant sous l'autorité de l'ennemi et dans ses territoires. Pierre Choinet, dans *Le Rosier des guerres*, manifeste cet emploi : le « *faulx fuitif [fait] semblant de s'en fuir et ne le fait pas*³ ». Ces faux réfugiés, des traitres fondus dans la population, en connaissent les coutumes, les chemins, les guets et les ordonnances. Ils fournissent des renseignements tactiques et locaux afin de déjouer le guet adverse, de parer aux ripostes ou d'organiser l'effet de surprise. Ceux que le Bourgeois de Paris nomme *espies* sont « *résidants et demeurants à Paris*⁴ ». Sans doute, le lien qu'ils entretiennent avec la proscription politique est fort et favorise leur dissimulation sous les traits du proscrit. Les « *escoutes* » signalées dans *Le Jouvencel*, infiltrées dans les territoires de l'ennemi, interceptent ses courriers et déchiffrent ses communications. Ces opérations sur les ponts et les chaussées, sur les marchés et dans les espaces du cri de l'information, ont pour but d'inspecter l'ensemble des bandes passantes de l'information. D'ailleurs, les sources urbaines montrent un contrôle accru de la circulation des données. Les portiers jugent des pèlerins⁵, des étudiants, des artistes ou des artisans et surveillent le courrier⁶. Ces dispositifs témoignent de mesures actives de contre-espionnage et de déchiffrement⁷. Le 6 mai 1367, un espion de Montferrand avertit par lettres les consuls de bien garder la ville « *quar en sa confecio dis que IIII espias espiafont nostra viala et los devizava en sa letra de qual estat eront*⁸ ». Ce rapport permet aux consuls de démasquer effectivement quatre espions menaçant directement la sécurité de la cité auvergnate, avérant au passage la présence de chasseurs d'espions.

La victoire s'assure en retirant à l'ennemi toute possibilité, ou volonté, de continuer la lutte. C'est une maxime militaire de longue date. En ces temps d'insécurité, les prisonniers sont à surveiller particulièrement. En échange de sa rançon, le prisonnier de guerre est un informateur précieux pour celui qui le détient mais aussi pour le prince qui l'emploie. Jean Hardi, captif d'une garnison anglaise à Viré en août 1368, est de ceux-là. Le prisonnier est élargi sur la promesse de payer sa rançon. Il circule librement et effectue plusieurs voyages intéressés, au profit du roi de France, auprès de ses anciens geôliers. Il renseigne, revenant sur ses pas, musardant,

« pour voier et enquerre l'estat et la manière dicelz pour ce qu'il y pourra aller tout seurement car il est prisonnier des dictes gens et semblablement savoir l'estat et ordonnance du chastel du dit lieu de Vire⁹ ».

¹ *Ibid.*

² *Ibidem*, pp. 147-151.

³ Pierre Choinet, *Le Rosier des guerres (vers 1482)*, BNF, ms fr. 1239, chap. vi : « Des règles de bataille ».

⁴ *Journal d'un Bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, Colette Beaune (éd.), Paris, Le Livre de Poche, p. 99.

⁵ Jean Froissart, *Chroniques*, t. 12, Jean Kervyn de Lettenhove (éd.), Osnabrück, 1867-1877, p. 198 : « nouvelles vinrent entre eux, je ne scais comment ce fut, par pèlerins ou par espies » de rassemblements de troupes vers Meaux (1390).

⁶ Julien Briand, « L'information à Reims aux XIV^e et XV^e siècles », thèse de doctorat de l'Université Paris I, 2012.

⁷ ADCO, B 3629, f° 49v° (1416-1417). À Chalon-sur-Saône, des lettres saisies sur un « coquin », écrites en « plus[ieur]s et divers langaiges », sont immédiatement transférées à Dijon pour être interprétées.

⁸ Anthony R. Lodge, *Les comptes des consuls de Montferrand (1346-1373)*, Paris, École des chartes, « Études et rencontres de l'École des chartes, n°31 », 2010, pp. 405-406, n° 13.276.

⁹ BNF, ms. fr. 26008, n° 549 (1368, août 27).

Quelques années plus tard, Hennequin du Bos, bâtard noble originaire de France, est capturé et passe du côté anglais. Il agit de même pour le compte de l'adversaire en renseignant sur les Français¹.

Hors du champ militaire, le prince use de l'activité de renseignement dans ses relations diplomatiques. *Le Livre des trois âges* place le secret au cœur de l'exploitation du renseignement². Les données confidentielles fondent les grandes orientations politiques. Les cours princières, lieux désignés de la jactance de nobles vaniteux, de clercs imbus d'eux-mêmes et de serviteurs indéliçats³, sont les cibles privilégiées de l'espionnage diplomatique. Dans une lettre écrite à Tours, le 28 novembre 1478, Jean-André de Cagnola fait état des soupçons de Louis XI à l'égard de Lancelot de Macédoine, ambassadeur du roi Ferrante de Naples († 1494). « *Le dit ambassadeur [est] plutôt un espion qu'autre chose*⁴ », il politique pour son maître par le renseignement. Pour en apporter la preuve, le roi a fait intercepter son courrier à Lyon. L'épisode souligne le duo lettre/espion⁵ indispensable à l'exercice du pouvoir. Le jeu diplomatique et politique est complexe, la posture de l'ambassadeur équivoque. Charles Visconti, ambassadeur italien à la cour, écrit de Paris le 12 juin 1479,

« *on nous prend (et peut-être cette opinion n'est-elle pas tout à fait injuste), nous et nos pareils, pour des investigateurs, des espions, des explorateurs et des délateurs de tous les faits et gestes des gens*⁶. »

Il est du devoir de l'ambassadeur de chercher à saisir et à comprendre l'esprit français, à se fondre dans ses coutumes et ses habitudes pour anticiper les réactions du roi et de son conseil. Le bilinguisme est une qualité indispensable, le latin et le français des langues internationales⁷. Charles Visconti compare la politique à la haute mer dans laquelle le mauvais navigateur se perd et sombre. Les délégations avec des indications vagues et des contours flous éveillent particulièrement les soupçons⁸. Ces ambassadeurs-là ne sont pas systématiquement protégés. Nouvellement couronné, Charles VIII († 1498) n'hésite pas à faire suivre et « *espies* », en 1483, des ambassadeurs gantois qui finissent par être « *prins et amenés au chasteau de Bellamont, où ils furent examinés, despouillés et desprédés de leurs lettres, de leur argent et de leurs bagues*⁹. » Enchaînés, on refuse de les élargir¹⁰, en raison de ce double jeu.

Ces individus sont à la base de l'organisation du Renseignement ; lequel constitue une communauté spécifique. Le volume des agents de tous poils est sans doute plus

¹ *Registre criminel du Châtelet de Paris du 6 septembre 1389 au 18 mai 1392*, t. 1, Paris, Lahure, 1861, pp. 379-393.

² Pierre Choinet, *Le livre des trois âges*, op. cit., p. 183 v. 551-554.

³ *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris 1400-1417*, t. 1, Alexandre Tuetey (éd.), Paris, Société de l'Histoire de France, 1885-1888, p. 90.

⁴ *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. 1, Jean Kervyn de Lettenhove (éd.), Bruxelles, Victor Devaux, 1867, p. 225.

⁵ Aude Cirier, « La face cachée du pouvoir. L'espionnage au service d'État(s) en construction en Italie à la fin du Moyen Âge (XIII^e-fin XIV^e siècle) », *Centre européen d'études bourguignonnes*, n°48, 2008, pp. 7-28.

⁶ *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. 1, op. cit., p.259, p. 288.

⁷ Léon Mirot, « Le procès de Maître Jean Fusoris, Chanoine de Notre-Dame de Paris (1415-1416). Épisode des Négociations Franco-Anglaises durant la Guerre de Cent Ans », *Mémoire de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, n°27, 1900, p. 206.

⁸ *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. 1, op. cit., p. 292.

⁹ *Chroniques de Jean Molinet*, t. 2, Alexandre Buchon (éd.), Paris, Verdière, 1828, p. 398.

¹⁰ *Ibidem*, pp.398-400.

important qu'on l'imagine aujourd'hui. Ces hommes et ces femmes partagent, pour un temps donné, le même mode de vie – la clandestinité – sans jamais renoncer à leur identité propre mais en taisant leur véritable intention. Les cas de dissimulation d'identité sont peu fréquents ; tout au plus se travestit-on. Ils n'ont pas, en revanche, les mêmes intérêts sur le long terme. Que les motivations, qui ont poussées le normand Jean Hardi¹ à agir, soient l'argent, l'idéologie, la coercition ou l'*ego*, l'individu reste là un agent de circonstance. Pour ce prisonnier le prix de l'information est de 10 fr. d'or pris sur le compte de Renier le Coutelier. Le marché a été conclu au regard du besoin d'argent motivé par sa rançon. Le financement des réseaux revêt une dimension capitale. Si le secret a un coût, le renseignement a une valeur marchande. L'argent pousse Catherine la Povresse à se rendre d'Avranches à Granville, pour « *s'enquerir et sçavoir l'estat et gouvernement des diz ennemis et la manière de leurs logeis*² ». Elle est payée, par marché conclut, 40 s. Les risques encourus motivent les sommes engagées. Cependant, la pauvreté peut être feinte, mettant en danger les bourgs, comme Poligny en 1446 :

« par le fait et moyens d'espies et explorateurs, qui en habit dissimulé et sous ombre des pauvres, se pourroit retraire audit hospital feignant estre malade et indigens, pourroit iceluy nostre bourg désigné estre trahi et delivré es mains de nos ennemis et adversaire.³ »

Quoiqu'il en soit, lors de la tentative d'assassinat d'Olivier de Clisson par Pierre de Craon, ce dernier se méfie des femmes et des jeunes enfants lesquels « *par nature choillent enuis [taisent avec peine] ce que ils voient*⁴ ». Un avis démenti au regard des sources. Le lien étroit entre le Renseignement et le prince s'exprime au travers de nombreux réseaux privés ou publics, religieux ou laïcs. On y décèle parfois des équipes clandestines.

Disposer d'un vivier d'hommes se consacrant au Renseignement implique que le prince fait face à des ennemis, potentiels ou déclarés, à des acteurs alliés hier, ennemis aujourd'hui. La transparence ne constitue pas une valeur absolue. En parallèle des activités d'espionnage, des moyens illicites pour garantir la sécurité des principautés sont mis en œuvre *via* les actions clandestines.

L'action psychologique et politique occulte au cœur du pouvoir

Les opérations psychologiques reposent essentiellement sur la manipulation, publique et clandestine, de l'information⁵. Les campagnes de dénigrement systématique relèvent du combat de rue et sont la preuve de la discussion publique de certains sujets. Elles peuvent se révéler violentes et reposent sur l'emploi du mensonge, de la calomnie et de la falsification qui vise un individu clairement identifié. Dans un contexte où la

¹ BNF, ms. fr. 26008, n° 549 (1368, août 27).

² *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, t. 2, Siméon Luce (éd.), Paris, Firmin Didot, « Société des anciens textes français », 1879-1883, pp. 78-79, n° CLXXXIII.

³ Cité par Nicole Brocard, « Implantation des hôpitaux et léproseries dans le diocèse de Besançon aux XIV^e et XV^e siècles. », *Hôpitaux et maladreries au Moyen Âge : espace et environnement, Actes du colloque international d'Amiens-Beauvais (22, 23 et 24 novembre 2002)*, HMA, n°17, 2005, p. 290.

⁴ Jean Froissart, *Chroniques*, t. 13, *op. cit.*, p. 54.

⁵ Éric Denécé, *Les services secrets*, Paris, Hachette, 2008, pp. 140-147.

loyauté peut être feinte, rumeurs et émissaires secrets attaquent violement Jean Liatard (ou Liatoud), docteur en droit et consul de Lyon (1418). Dans un démenti envoyé aux magistrats, il explique : « *on m'at crié par Lion disant que je ay fait traison contre la ville de Lion et que je la avoye vendue*¹ ». La campagne de dénigrement vise à convaincre les Lyonnais qu'une fraction indécise de la population est déloyale. On y exploite la superstition de l'opinion pour l'influencer. Dans sa lettre, Jean Liatard rappelle qu'il s'est bien rendu à Paris, non pour trahir la ville ou livrer des châteaux, mais pour y traiter d'affaires personnelles. Les agitateurs noircissent ce voyage avec succès. La guerre psychologique déforme la réalité. Ici, elle modifie, à l'avantage de Charles VII, la perception des Lyonnais sur la réputation de consuls pro-bourguignons.

Les actions clandestines sont d'une autre portée. Tous les coups sont permis qui assurent le bien de l'État et de son double incarné, le roi. Pour celui-ci, la surveillance des populations doit être permanente, chez lui, mais aussi chez ses amis, ses alliés et ses ennemis, en jouant de la limite entre le manifeste et le caché. Au Moyen Âge, les actions souterraines sont légitimes en ce qu'elles sont nécessaires au maintien des princes. L'évêque de Lisieux Thomas Basin décrit, dans son *Apologia* (liv. I, chap. I), la tentative du futur Louis XI, impatient de monter sur le trône, pour prendre le contrôle de la Normandie autrement plus riche que le Dauphiné. Il dépêche des émissaires secrets : *misit nu[n]cios de domo sua in norma[n]niam*² pour amener les hommes influents de la région à soutenir sa cause. Il souhaite recevoir des États la lieutenance générale de la Normandie. L'intervention du prince est visible en ses envoyés ; ils sont les signes manifestes de son ambition. Cette ambiguïté se décèle particulièrement dans le double jeu des marchands. Les ménestrels³, libraires⁴ et orfèvres, sont des agents doubles : courtiers en Art et hommes du pouvoir. Recrutés dans les milieux urbains⁵, ils circulent au gré de leurs activités, courtiers et experts, habitués des cercles princiers.

C'est le cas de Pierre de Vérone. Il espionne les Anglais pour le compte du duc Jean de Berry. Pierre n'est jamais qualifié de libraire et ses liens avec l'université se limitent à la formation qu'il y suit. Pourtant son appartenance au monde du livre ne fait aucun doute. Déjà, 1397, il vend à Louis d'Orléans deux livres pour la somme de 337 l. 10 s. t. En 1399, dans un pays en pleine ébullition le jeune italien, dégourdi et sémillant, s'en va reprendre une Bible à Richard II († 1400) qui ne l'avait pas payée. Par son biais, Berry et Bourgogne se tiennent au courant des événements anglais. Plus tard, alors que les ambassades anglaises de l'évêque de Norwich logent à l'hôtel de Bourbon (1414) puis à l'hôtel de Navarre (1415), le libraire vend plusieurs ouvrages. Il fait de nombreuses visites aux Anglais et finit par suivre l'ambassade française jusqu'à Londres en juin 1415. Appelé à témoigner dans le procès de Jean Fusoris, il n'est pas inquiété. Il est manifestement le gouverneur de la librairie ducale de Jean de Berry ; or, aucune

¹ AM Lyon, AA 101/40 (1418, octobre 2).

² BNF, ms. lat. 5970a, f° 3r°.

³ BNF, ms. fr. 26009, n°1050 (1365).

⁴ Léon Mirot, « Le procès de Maître Jean Fusoris, Chanoine de Notre-Dame de Paris (1415-1416). Épisode des Négociations Franco-Anglaises durant la Guerre de Cent Ans », *op. cit.*, p. 194.

⁵ Léthenet Benoît, « Mâcon et la « Maudite Guerre » (1407-1435). Une diplomatie habile fondée sur le renseignement », *Centre européen d'études bourguignonnes*, 53, 2013, pp. 67-79 ; Léthenet Benoît, « Selon les nouvelles que vous me ferez savoir. Essai sur le renseignement au Moyen Âge », *Revue du Nord*, 95, n°402, 2013, pp. 839-857 ; Léthenet Benoît, « Par aguets et espionnements. Espionner aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de Bourgogne*, n°86/4, 2014, pp. 5-18 ; Bastian Walter, *Informationen, Wissen und Macht. Akteure und Techniken städtischer Außenpolitik Bern, Straßburg und Basel im Kontext des Burgunderkriege (1468-1477)*, Stuttgart (Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte Beiheft, 218), 2012.

preuve ni paiement rattache clairement l'individu à son protecteur. Lors de sa déposition, Pierre de Vérone explique : âgé de 36 ans, il est à Paris depuis vingt-trois ans. Il fait ses études tout en assurant la direction de la bibliothèque du duc de Berry. L'explication suffit. Après l'affaire, il vend encore des ouvrages à des clients fortunés ou des institutions. Il possède une cure dans le diocèse de Toulouse, à Montgiscard, qui lui apporte un revenu annuel de 800 écus. D'ailleurs, lors du procès il n'hésite pas à charger un second homme, le médecin Pierre de Milan.

Cet individu « *ne lui semble pas bien seur françoys, et doute que il ne leur soit aucunement partial, attendu la communication qu'il a fait avec eulx [les Anglais]*¹ » Il est vrai que les rapports de Pierre de Milan avec le parti anglais sont troubles. Né en Lombardie, il est réputé tenir le parti d'Orléans. Il est d'abord dénoncé par un religieux anglais aux abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris, comme traître à la cause française. Après de nombreuses entrevues avec l'évêque de Norwich à l'hôtel de Bourbon, il gagne l'Angleterre en 1414. Il réside à Londres et fréquente Westminster. Il y rencontre plusieurs fois le roi Henri V et la comtesse de Kent, fille de Bernardo Visconti. À ces occasions, il jure avoir parlé de « *choses non touchans l'estat de France ne du gouvernement dudit royaulme* ». Il s'entretient même avec la reine d'Angleterre qu'il appelle « *maitresse* ». Pierre de Vérone s'interroge sur sa présence à Londres en juillet 1415, d'autant qu'il se rend en Angleterre sans licence ni sauf-conduit du roi de France ; voire, il évite soigneusement de cheminer avec les ambassadeurs menés par l'archevêque de Bourges. Dans cette affaire, tous les témoins se sont interrogés sur la nature des relations cordiales entre deux hommes, Norwich et Milan, qui « *faisoyent bonne chiere* ». Cette familiarité est déterminée par les témoins, non pas tant par la fréquence des réunions, que par l'expression des conversations lors de repas partagés. La relation a évolué au fil des rencontres au point de devenir plus profondes. L'approfondissement des liens s'établit autour de l'argent et de services attendus. Le médecin accepte l'offre de travailler en Angleterre, il passe un an et demi auprès de marchands lombards, de nobles et de la reine. Des liens plus forts encore se sont noués : de services occasionnels auprès du roi d'Angleterre l'évêque de Norwich passe à l'offre d'un emploi stable. Prudemment, il n'accepte rien avant la conclusion de la paix. Tel apparaît le détachement graduel et calculé à l'encontre de Charles VI. Ici, l'affaire est grave : le 25 octobre 1415, le meilleur de la chevalerie française est décimé ou capturé à Azincourt. On constate que les limites de l'espionnage sont encore vagues, le phénomène ne se limite pas aux professionnels mais concerne toutes personnes susceptibles d'avoir accès au secret. Ce secret est lui-même un élément dynamique aux confins mouvants et à géométrie variable.

L'affaire de l'enlèvement d'Etienne de Vignolle *alias* La Hire, en 1437, par Guy IV de Clermont-Nesle, seigneur de Mello et d'Offémont, illustre également les capacités des médiévaux aux opérations spéciales. Guy IV est issu d'une illustre famille picarde. Son aïeul Guy I^{er} de Nesle, frère de Raoul de Nesle connétable de France, tous deux fils de Simon de Clermont-Nesle, régent en France sous saint Louis, meurt à la bataille de Courtrai en 1302². Guy II (1327-† 1352) est maréchal de France en 1348, lieutenant pour le roi en Poitou, Limousin et Saintonge³. Il est tué à la bataille de Mauron contre les

¹ Léon Mirot, « Le procès de Maître Jean Fusoris, Chanoine de Notre-Dame de Paris (1415-1416). Épisode des Négociations Franco-Anglaises durant la Guerre de Cent Ans », *op. cit.*, p. 194.

² Pierre Davity, *Description générale de l'Europe, quatrième partie du monde*, t. 2 : *Contenant une particulière description du royaume de France*, Paris, Bechet-Billaine, 1660, p. 100.

³ *Ibidem*, p. 101.

Anglais le 14 août 1352¹. Guy III de Clermont-Nesle, seigneur de Mello et d'Offémont², est choisi en avril 1413 par le duc de Bourgogne, avec le seigneur de Mouy, et d'autres pour réformer le royaume³. Ambassadeur réputé⁴ et renommé pour son éloquence⁵, il participe à la paix de Pontoise. Il meurt à la bataille d'Azincourt en 1415. Son fils, Guy IV, d'abord compagnon de Ponton de Xantraille, prend la ville de Saint-Riquier (1421)⁶ qu'il échange contre des capitaines dauphinois tenus prisonniers par le duc de Bourgogne. Il est lui-même fait prisonnier à Mons-en-Vimeux dans la Somme⁷, puis à Meaux⁸, en raison d'un sac de hareng qui lui tomba sur la tête (1422). On livre ce haut seigneur au roi d'Angleterre. Il est libéré à condition de jurer la paix de Troyes, de promettre de ne plus prendre les armes contre Henri V, et de lui abandonner les forteresses de Mello, d'Offémont et de Pierrefond⁹. On le retrouve dans la compagnie du duc de Bourgogne lors de l'assemblée du traité d'Arras. Il est pris et rançonné par Étienne de Vignolle *alias* La Hire à Clermont en Beauvaisis. En 1437, Guy IV ayant à se venger de La Hire s'empare de lui à Beauvais et l'emprisonne au château d'Encre.

Avec son beau-frère Louis de Soyecourt, seigneur de Mouy, chevalier et bailli du Vermandois, Guy IV rassemblent une compagnie de cent vingt gens d'armes qu'ils conduisent à Beauvais dont Étienne de Vignolle est le capitaine. À l'heure où ils arrivent, La Hire joue au jeu de paume dans la cour de l'hôtellerie Saint-Martin. Guy IV n'hésite pas une seconde, car « *bien le savoit par ses espies être à icelui jeu*¹⁰ » : il pique tout droit à l'hôtellerie. Ses espions lui ont livré des renseignements dont la nature et la finalité peuvent être résumées ainsi :

Objectifs	Besoins en renseignement
Déjouer le guet adverse	Routes, systèmes de guet et de surveillance, couverts propices aux approches
Pénétrer dans la ville	Nature des enceintes, portes, lieux d'embuscades, topographie (itinéraire)
Organiser la surprise	Connaissance des déplacements d'Étienne de Vignolle, fêtes, foires et jeux
Parer aux interventions	Nature des forces dans la place, délais d'interventions, lieux d'embuscades

Étienne de Vignolle est capturé avec un écuyer. « *Si furent prestement montés à cheval derrière deux hommes ; et leur fut dit que s'ils faisoient semblant de crier, ni d'émouvoir quelque noise pour les rescourre, on les mettroit incontinent à mort* ».

¹ Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. 2, Paris, Hérisant, 1760, p. 125.

² Jean le Fèvre, Seigneur de Saint-Rémy, *Chronique*, François Morand (éd.), Paris, Renouard, 1876, pp. 62, 66, 71, 77 et sq. ; *Mémoires de Pierre de Fémin (1407-1427)*, Dupont (éd.), Paris, Renouard, 1837, p. 176.

³ *Chronique du Religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, t. 5, Louis-François Bellaguet (éd.), Paris, Crapelet, « Collection des documents inédits sur l'histoire de France », 1839-1852, p. 5, p. 33.

⁴ *Ibidem*, t. 4, p. 441.

⁵ *Ibidem*, t. 5, p. 95.

⁶ *Chronique de Charles VII, roi de France de Jean Chartier*, t. 1, Auguste Vallet de Viriville (éd.), Paris, Renouard, 1858, p. 19 ; *ibidem*, t. 3, p. 177, p. 243.

⁷ Jean de Bueil, *Le Jouvencel*, t. 2, *op. cit.*, p. 62.

⁸ Amable de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, t. 5, Paris, 1826, p. 91.

⁹ *Mémoires de Pierre de Fémin (1407-1427)*, *op. cit.*, p. 177.

¹⁰ Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, t. 6, Jean-Alexandre Buchon (éd.), Paris, Renouard, 1826, pp. 351-354.

Au grand galop, ils sont conduits à travers la ville jusqu'aux portes. L'action s'engage avec plusieurs « *escarmouches de trait entre icelles parties* ». Les prisonniers sont conduits au château de Mouy puis à Melun et, de là, à Encre. Le roi est mécontent, car l'opération a eu lieu dans ses domaines. Les seigneurs mêlés à l'affaire affirment avoir agi par appartenance lignagère. Charles VII demande donc au duc de Bourgogne de remédier à la situation. Guy IV de Clermont-Nesle est désavoué par le duc de Bourgogne. Il rend le château de Clermont. L'affaire est une bavure non un scandale. L'action politique occulte n'ouvre pas encore la voie à l'héroïsation de ses agents.

L'existence de ces opérations, occultes et retorses, illustre la capacité du pouvoir à adapter pour façonner l'environnement politique et militaire. Comme un ajusteur, il fait coïncider, en rabotant les angles saillants, les capacités de son adversaire pour l'amener à sa volonté. De pareilles pratiques sont rendues possibles par la mise en place d'un cadre normatif.

Des pratiques plus encadrées

Les évolutions politiques et militaires dépendent étroitement des espions et de l'appréciation que le pouvoir en a, de l'utilisation qu'il peut en faire. L'espion, pièce maîtresse de l'échiquier politique, participe de l'emblème du pouvoir. Peu avant Machiavel (1469-† 1527), Pierre Choinet affirme sans embarras que

« toutes les ententes et euvres du prince doivent estre en subtilitez, cautelles et aguetz pour decevoir ses ennemis et faindre vouloir faire pour une manière et faire pour ung autre, que nul ne saiche riens de son entente¹ ».

Le but visé est l'efficacité de la politique du prince, pour son bien et celui de ses États. Des normes s'établissent. Avec l'influence du droit romain, les lois sur l'espionnage sont plus claires : espionner, moucharder, c'est trahir². Le prince doit identifier les traîtres à la solde de ses adversaires³. Le traître est une euphémisation de la violence et du manquement aux règles communes. Il révèle le secret, dont la contrainte est forte, dévoilant la scène de l'agir politique. En agissant de la sorte, le traître fait perdre au secret son effet structurant. Le secret ne vaut que par la frontière qu'il établit entre les individus. Le traître doit souffrir la mort pour cet acte peccamineux commis en pleine conscience. Pour épouvanter les traîtres, Bohémond I^{er} simule le cannibalisme en pendant par les pieds et en écorchant les condamnés⁴. Cependant, avec une sensibilité extrême, *Le Rosier des guerres* exprime la nécessité d'entretenir chez l'ennemi des informateurs, car « *mieult vault vaincre ses ennemys par mésaise et par survenues ou par paour, que par vertu.* » La prudence et le secret l'emportent sur l'idéal chevaleresque. Aux XIV^e et XV^e siècles, dans la poche incubatrice de la guerre de Cent ans, la maîtrise de l'information est devenue l'emblème de la puissance et de l'autorité du prince⁵.

La maîtrise de la circulation des nouvelles est un enjeu du pouvoir : c'est-à-dire

¹ Pierre Choinet, *Le Rosier des guerres (vers 1482)*, op. cit.

² *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime (v^e - xv^e siècle)*, Maité Billore et Myriam Soria (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

³ Jean Froissart, *Chroniques*, t. 16, op. cit., p. 462.

⁴ Sébastien Mamerot, *Passages outre mer (vers 1475)*, BNF, ms. fr. 5594, f^o 50v^o.

⁵ Enguerrand de Monstrelet, *Chroniques*, t. 1, op. cit., p. 290.

qu'elle englobe la dimension de vulnérabilité, de fragilité. C'est un lieu commun, cliché de la mémoire cinématographique, de penser que le renseignement obtenu par des moyens rocambolesques et secrets est le seul important et le plus productif. L'information ouverte, publiée par le crieur, mobilisant des réseaux et élaborée par des experts – notaires, juristes – est un gisement plus important et plus précieux. La *proclamatio* de l'information est faite par un crieur¹ qui a une identité marquée : sergent royal à Mâcon, marchand à Toulouse ou valet de ville à Laon. Cet officier subalterne est l'acteur central sur la scène du théâtre politique qu'est la cérémonie du cri. Le crieur parcourt en ville un itinéraire établi, où les haltes sont annoncées au son de la trompe, parfois par le crieur lui-même. Les stations maillent le cœur actif de la ville où se rencontre la meilleure part des bourgeois. Ceux-ci assurent la validité de l'information, sa diffusion et son contrôle par la surveillance de la contestation. Les nouvelles ainsi diffusées sont arrivées par le truchement des messagers urbains ou des chevaucheurs. Le messager de la ville, prête un serment puis il reçoit une livrée et un écusson aux armes de la ville attestant sinon de la fiabilité de l'information du moins de son canal. Au-delà, on recourt aux messagers professionnels ou d'occasion. Ces experts, usagers de la bande passante de l'information, sont ponctuellement employés pour le renseignement. Les comptes normands ou bourguignons² lient étroitement la captation de l'information et sa transmission. En juin 1433, le vicomte de Falaise emploie un messager professionnel pour évaluer les forces, la situation et les projets des ennemis qui se rassemblent en grand nombre pour mettre au pillage les faubourgs de Caen³. De fait, la capture des messagers permet de saisir lettres et secrets. Dans le domaine des techniques, il ne semble pas qu'une relative banalisation de l'espion ait pu engendrer un développement technologique en rapport. On voit donc ce qui est essentiel en dernier lieu, quant au rôle du renseignement, c'est-à-dire le rapport qui l'unit au pouvoir, sa raison d'être.

À la dimension horizontale de la circulation de l'information s'ajoute un double contrôle hiérarchique. Une première structure verticale relève du renseignement militaire fonctionnant avec les capitaines de places, les prévôts et vicomtes, les baillis et capitaines généraux, les services d'état-major. Jean Hardi, que nous avons déjà rencontré, rend compte de ses observations sur les Anglais au vicomte de Viré⁴, Geoffroy Maurice, lequel en informe aussitôt Guillaume le Merle, capitaine général de la Normandie pour le roi. Charles V, situé au bout de la chaîne de décision, reste informé des évolutions locales du conflit sur l'ensemble des frontières sensibles⁵. Il est

¹ Nicolas Offenstadt, *En place publique. Jean de Gascogne, crieur au xv^e siècle*, *op. cit.*, pp. 121-162 ; Nicolas Offenstadt, « Les crieurs publics à la fin du Moyen Âge. Enjeux d'une recherche », *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa, 9-11 mai 2002, Claire Boudreau, Kouky Fianu, Claude Gauvard et Michel Hebert (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, « Histoire ancienne et médiévale, n°78 », 2004, pp. 203-217 ; Xavier Nadrigny, *Information et opinion publique à Toulouse à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, pp. 239-268 ; Thierry Dutour, « L'élaboration, la publication et la diffusion de l'information à la fin du Moyen Âge (Bourgogne ducale et France royale) », *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Didier Lett et Nicolas Offenstadt (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, pp. 141-155.

² ADCO, B 3629, f° 51r° (1416-1417).

³ *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, t. 2, *op. cit.*, p. 18, n° CXXXIX (1433, juin 12).

⁴ BNF, ms. fr. 26008, n° 549 (1368, août 27).

⁵ Anthony R. Lodge, *Les comptes des consuls de Montferrand (1346-1373)*, *op. cit.*, p. 157, n° 9.3408. En dehors du contrôle princier, les États provinciaux n'ignorent pas l'usage des espions. En 1354, Robert de Chaluc est placé à la tête de la défense du pays d'Auvergne, avec la charge de tisser un réseau d'informateurs : « mosenher R. de Chaluc fo chazit per los III estat dal païs anar saber e espiar la

également tenu au courant par Renier le Coutelier, vicomte de Bayeux et trésorier général pour le duché de Normandie, qui paie 10 francs d'or à Jean Hardi. Des liens, qu'il est encore difficile à cerner, régissent les relations entre cette structure proprement militaire et un réseau davantage politique. En effet, une seconde structure ressort du renseignement politique et du contre-espionnage. C'est le cas en Bourgogne, si le renseignement intérêt militaire est aux mains du capitaine général du duché, le renseignement politique et les menées du contre-espionnage remontent jusqu'au chancelier de Bourgogne. Le devoir du chancelier et du capitaine général est d'en aviser le duc, comme le précisent les instructions de février 1386 :

« De toutes choses notables qui surviendraient au pays, lesdits conseillers aviseront mon seigneur et son Conseil étant devers lui, et lui feront savoir avec leur avis, pour y mettre telle provision qu'il appartiendra.¹ »

Le renseignement est une ressource, un instrument essentiel destiné à nourrir la réflexion stratégique et l'action du prince.

L'émergence de qualités objectives appliquées aux activités occultes repose sur un *corpus* de textes justifiant leur emploi. On trouve dans la Bible de nombreux passages témoignant de l'emploi du secret et des espions. Le secret est *a priori* négatif². Les chuchotements répétés des hommes débouchent sur la violence :

« Que mon âme n'entre point dans leur conciliabule, que mon esprit ne s'unisse point à leur assemblée ! Car, dans leur colère, ils ont tué des hommes, et, dans leur méchanceté, ils ont coupé les jarrets des taureaux.³ »



Bible de Pampelune (XII^e s.), BM Amiens, ms. 108, f^o 68r^o
Josué envoie deux espions reconnaître la région de Jéricho

Le secret, cependant, est aussi un signe de confiance et d'amitié qui unit le roi à

voluntat dal pays dos Angles, e era ordenat (et era ordenat) per las comunas d'Alvernhe a fayre gens d'armas. »

¹ Paul Bonenfant, John Bartier et Andrée Van Nieuwenhuysen (éd.), *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur, 1381-1419*, t. 1 : 1381-1393, Bruxelles, 1965, n°102.

² Job 24.15

³ Genèse 49.6

ses conseillers et confidents¹. L'archange Raphaël ne dit-il pas à Tobie : « *il convient de garder le secret du roi, tandis qu'il convient de révéler et de publier les œuvres de Dieu²* », sacralisant ainsi le secret ? Ailleurs, Josué envoie deux espions (*duos viros exploratores*) pour explorer Jéricho, lesquels trouvent refuge chez la prostituée Rahab. Sauvés par cette femme qui partage avec eux le secret de la profession, ils retournent auprès de Josué et font leur rapport (*duobus atque viris qui exploratores missi fuerant*)³. La pratique de l'espionnage est dictée par la prudence et régie par le secret, c'est-à-dire : ne pas révéler toutes choses à tous. Dans ses *Sommes théologiques*, saint Thomas d'Aquin la définit, en s'appuyant sur Cicéron, par : le souvenir du passé, la connaissance du présent et la prévision de l'avenir⁴. Il considère dans la prudence : l'intention de prendre garde (établir la paix et d'abord la paix intérieure de l'être) ; l'intention (imité Dieu) et le fruit qui en résulte (se prémunir du péché)⁵. Dans l'ordre des choses humaines et matérielles, sagesse et prudence se confondent⁶. L'ignorant est imprévoyant ; or, le prince chrétien, qui est un prince de paix, se doit donc d'agir avec sagesse dans le but de rétablir la concorde et de conduire son peuple au Salut. Les usages du renseignement, de son corollaire l'espionnage, sont donc fondés par la foi et la morale.

*

Les hommes du renseignement au service du pouvoir forment une communauté. Les acteurs qui la composent fonctionnent en réseau. C'est-à-dire en un ensemble de connexions plus ou moins complexe dont les nœuds, hiérarchisés et complémentaires, se situent dans le champ politique ou militaire. Ces points de rencontre de l'information sont les capitaines de places, les capitaines généraux des principautés, les chanceliers et les princes. Le Renseignement maille l'espace, en premier lieu les frontières disputées, autant qu'il est polarisé par le pouvoir qui secrète les réseaux d'espionnage. Ceux-ci s'appuient largement sur les réseaux de villes, de forteresses et les voies de communication. Leur étroite surveillance, dès le Moyen Âge, ne fait aucun doute. Les données collectées sur ces réseaux sont aussi variées que les agents qui les fournissent : éléments judiciaires, propos contestataires, mouvements de troupes, emplacement des magasins de l'ennemi etc. Ces informations aident à la décision du prince. L'action occulte ne se limite pas à l'espionnage et le pouvoir joue de la subversion et de moyens retors pour arriver à ses fins. L'action politique occulte prouve l'adaptabilité du pouvoir, sa capacité à ajuster sa position pour tenir compte des changements de son environnement. Cet ajustement peut être spontané et en réponse à un danger, comme dans le cas de l'enlèvement d'Étienne de Vignolle, ou planifié et en prévision d'une action, comme le prouve les menées de l'évêque de Norwich en France avant l'invasion de 1415. Le renversement de l'ordre établi dépend des ressources économiques du prince et de ses moyens en hommes – espions, agitateurs, groupes armés, pamphlétaires

¹ Job 19.19

² Tobie 12, 6-20

³ Josué 2.1 à 6.25

⁴ Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, t. 3, Aimon-Marie Roguet, Albert Raulin, André-Marie Dubarle & alii (éd.), Paris, éditions du Cerf, 2000, p. 110.

⁵ Thomas d'Aquin, *Commentaires sur les psaumes*, Jean-Éric Stroobant de Saint-Éloy, Mark D. Jordan (éd.), Paris, éditions du Cerf, 1996, p. 414.

⁶ *Ibidem*, p. 508.

etc. Par ailleurs, il lui est indispensable de maîtriser la communication de l'information afin de ne pas favoriser l'agitation et la subversion chez lui. On touche ici aux normes. En ces XIV^e et XV^e siècles, elles régissent la circulation des nouvelles, définissent la trahison : une la divulgation non autorisée, établissent les rapports entre structures de renseignement militaires et politiques. L'édifice, ainsi mis en place, bénéficie d'une caution religieuse et morale appuyée sur la sagesse et la prudence. Vertus qui ne sauraient faire défaut au prince soucieux du bien commun.

Benoit LETHENET

Février 2017